



APPEL À PROJETS
Résidence de journaliste(s)

Département de la Mayenne
Communautés de communes du Pays de Château-Gontier et du Pays de Meslay-Grez, Laval agglomération

Date-limite de dépôt des dossiers : 29 septembre 2019

CAHIER DES CHARGES

À l'initiative et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de La Loire, la communauté de communes du Pays de Château-Gontier et l'agence culturelle départementale Mayenne Culture souhaitent accueillir pour une première édition une résidence de journaliste(s) à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression. Ce projet fait l'objet d'un appel à candidatures de professionnel(le)s des médias et de l'information.

1. LA RÉSIDENCE DE JOURNALISTE(S) : OBJECTIFS ET ATTENDUS

Depuis 2015, notamment dans le cadre des décisions du Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté, le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias un axe fort de sa politique. Dans ce contexte, la DRAC des Pays de la Loire initie pour la 4ème année consécutive des dynamiques autour de résidences de journaliste(s) sur les territoires.

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste(s) est ainsi de favoriser l'**éducation aux médias** sur un territoire, autour d'un(e) professionnel(le) de l'information apportant un **point de vue extérieur** sur ce territoire.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE JOURNALISTE ?

Accueillir sur un territoire donné un(e) professionnel(le) des médias et de l'information, sur une période de **3 mois**, en immersion auprès de la population locale, et plus particulièrement auprès des **jeunes**.

- Cette résidence est une résidence de **médiation** et d'**éducation** auprès des différents publics du territoire. Elle constitue également un terrain d'observation et un temps de **production** pour le/la journaliste résident(e).
- La résidence se construit **en partenariat** avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ éducatif, social ou culturel.
- Le/la journaliste résident(e) pourra se rapprocher des **médias professionnels** (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique de territoire.
- Cette résidence s'adresse à des journalistes professionnel(le)s (journaliste en free-lance ou journaliste intégré dans une rédaction), elle peut être menée par un(e) journaliste seul(e) ou une

équipe/un collectif de journalistes, et peut concerner tous **types de médias/supports** : presse écrite ou web, radio, vidéo, bande-dessinée documentaire...

OBJECTIFS

- Permettre une compréhension de la **fabrique de l'information** et aider à son décryptage
- Faire **découvrir la profession de journaliste** et ses problématiques actuelles : lutte contre les fake-news, vérification des sources, longueur des sujets, travail d'enquête...
- Accompagner le développement d'une **pratique et d'une réception avertie** des différents médias
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique en impulsant des **co-productions médiatiques** concernant leur territoire

ATTENDUS

- **Actions éducatives** en direction des jeunes
- **Production** et co-production de contenus (écrit, audio, vidéo...)
- **Diffusion des productions** du/des journaliste(s) invité(s), temps de conférences, débats, échanges...
- Actions de **formation** à destination des acteurs encadrants

Des **attendus spécifiques** s'ajoutent à ces attendus communs à tous dispositifs de résidence de journaliste(s) (*se référer au cadre opérationnel*).

THÉMATIQUE

La communauté de communes du Pays de Château-Gontier et Mayenne Culture proposent une thématique centrale pour cette résidence : « **les jeunes et la culture** à l'ère du numérique ». Il s'agit de questionner lors de cette résidence le rapport des jeunes à la culture, avec une vision large et sans a priori de la notion de culture : du jeu vidéo au manga en passant par le théâtre, la musique, le cinéma...

Qu'est ce qui fait « culture » pour eux ? Quelles sont leurs pratiques culturelles et artistiques, leurs goûts en la matière ? Comment accèdent-ils à la culture ? Quels rôles jouent le contexte familial ? L'école ? Qui sont les passeurs ? Quelle influence exercent internet, les médias et le numérique dans ce rapport ?

Il pourrait être intéressant notamment d'interroger les impacts des dispositifs d'éducation artistique et culturel existants sur le territoire dans cette relation : quel vécu et ressenti pour les élèves touchés ? Ce que cela modifie (ou non) dans leur regard sur la culture et l'art ?

La culture occupe un rôle prépondérant dans les **processus d'identité et d'identification des adolescents** ainsi que dans la construction de leur **sociabilité**. Il semble donc opportun de concentrer la focale de la résidence sur une tranche d'âge allant de **10 à 20 ans**.

Plus largement, pourrait être creusée la thématique du rapport de la jeunesse au **numérique** (médias, réseaux sociaux...).

PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

- **Publics jeunes** sur le temps scolaire/universitaire, périscolaire et extrascolaire (en privilégiant les 10-20 ans).
- **Encadrants** des jeunes publics : enseignants, animateurs, médiateurs, familles...
- **Tous les publics** du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Durée de la mission : **3 mois** d'un équivalent temps plein.

- Période : entre janvier 2020 et mai 2020.
- Résidence de 12 semaines fractionnée en **3 ou 4 périodes** (entre janvier et mai 2020).

Temps de préparation (avant la période effective de résidence) :

Une rencontre sera organisée les **6 et 7 novembre 2019** (dates indicatives) avec les acteurs du territoire participant au projet. Cette rencontre, en présence du journaliste résident, permettra de présenter plus concrètement le projet et les possibilités de travail en fonction du profil du professionnel retenu.

La période de 2 mois qui suivra permettra de préparer les actions et de les planifier avec les différentes structures partenaires.

Un **temps de présentation publique** de la résidence, en présence du journaliste, est également prévu le **22 novembre 2019** dans le cadre du [Presstiv@I Info](#).

La **semaine de la presse** (23 au 28 mars 2020) constituera également un temps fort de la résidence.

CONDITIONS FINANCIÈRES

La rémunération du journaliste en résidence est prise en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire – ministère de la Culture. Elle s'élève à **15.000 euros** pour les trois mois de la résidence et couvre la rétribution de l'ensemble des temps de préparation et d'intervention liés à la résidence sur le territoire, ainsi que les frais de restauration du journaliste.

La communauté de communes du Pays de Château-Gontier et Mayenne Culture prennent en charge :

- les **voyages aller-retour** du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence, dans le cadre de la résidence.
- l'**hébergement** du journaliste (logement équipé et adapté à un séjour de longue durée, disposant d'une connexion internet).

Le/la journaliste doit être **autonome pour ses déplacements**. Pour ce faire, il/elle dispose, si possible, d'un véhicule personnel, et est titulaire d'un permis en cours de validité. Les frais de déplacement sur place restent à la charge du journaliste.

CADRE JURIDIQUE

Une convention spécifiant les engagements respectifs de la communauté de communes du Pays de Château-Gontier, de Mayenne Culture et du journaliste accueilli(e) sera établie.

2. CADRE OPÉRATIONNEL

TERRITOIRES

La résidence pourra se déployer à l'échelle du département de la [Mayenne](#). Mais les territoires d'action prioritaires du journaliste accueilli seront les communautés de communes du [Pays de Château-Gontier](#) et du [Pays de Meslay-Grez](#), territoires ruraux situés au sud du département.

Ce département à **dominante rurale** comptait en 2016 307 688 habitants, et présentait une densité de population largement inférieure à celle de la France (59 habitants/km² contre 113). La part des moins de 20 ans y demeure supérieure à celle des plus de 60 ans. Un rapport qui situe la Mayenne dans la moyenne nationale.

Régulièrement cité par des études nationales, le département bénéficie d'un **maillage culturel** (lieux de spectacles, saisons culturelles, conservatoires, festivals...) dense et bien réparti sur le territoire.

Le Pays de Château-Gontier comptait 30 274 habitants en 2016, et accueille 3 collèges et 5 lycées.

Le Pays de Meslay-Grey comptait 14 033 habitants en 2016, et accueille 3 collèges.

Concentrant près de 113 000 habitants, de nombreux établissements scolaires et offres d'enseignement supérieur, le territoire de [Laval agglomération](#) figurera également parmi les territoires d'action principaux de la résidence.

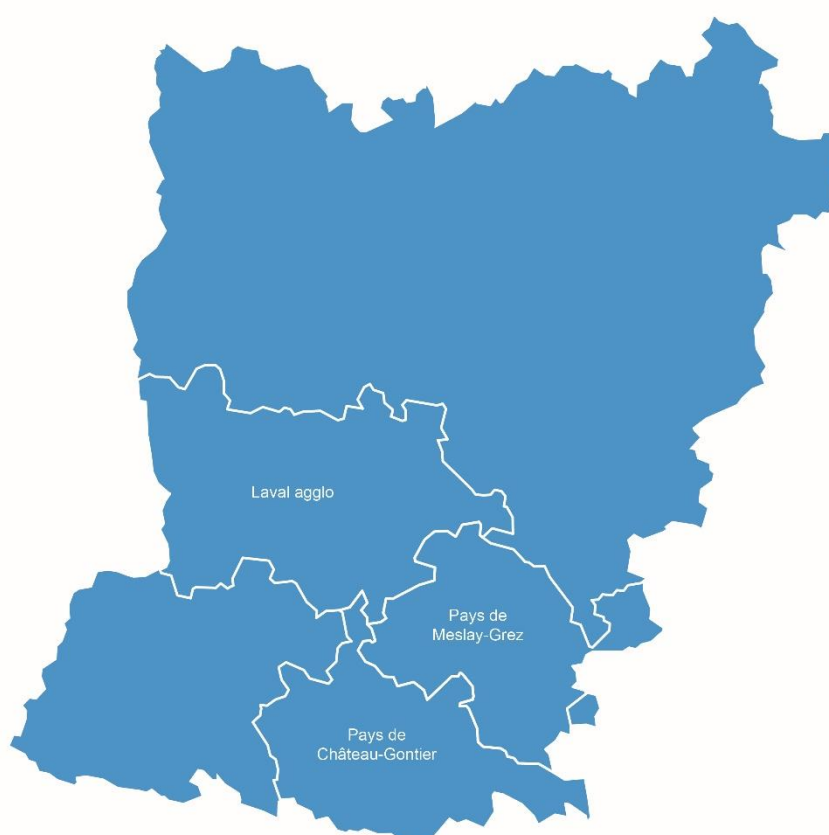
PORTEURS DU PROJET

[Mayenne Culture](#), agence culturelle départementale, édite [Tranzistor](#), média multi-support (magazine papier, web, radio), dédié à la culture et la création artistique en Mayenne.

Par ailleurs, l'association pilote ou est associée à plusieurs dispositifs d'**éducation culturelle et artistique** en Mayenne, favorisant l'accès des jeunes à la culture. À ce titre, elle se situe dans un souci constant d'évaluation et d'analyse de ces programmes qui, in fine, questionnent le rapport des jeunes à la culture.

Initié par la communauté de communes du Pays de Château-Gontier, le [Press'tiv@l info](#) est né en 2012 à la suite de 11 années de partenariat avec le Festival International du Journalisme d'Angers : le SCOOP, premier festival de journalisme créé en France, en 1985.

Le Press'tiv@l info rassemble des professionnels de renom et des spécialistes sur des sujets d'actualité lors de conférences-débats et d'expositions. Rayonnant sur les départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire, le festival multiplie également les actions d'**éducation aux médias**. En 2019, 25 établissements scolaires (publics et privés, collèges et lycées) bénéficieront d'un partenariat avec ce rendez-vous journalistique.



Département de la Mayenne

PROGRAMME D' ACTIONS (PISTES)

1/ **Actions associant étroitement deux établissements scolaires**, avec un objectif de co-production de contenus :

- collège [Le Grand champ](#) à Grez-en-Bouère.
- lycée professionnel [Pierre-et-Marie-Curie](#) à Château-Gontier.

Ces deux établissements participeront par ailleurs en 2019-2020 à différents dispositifs d'éducation culturelle et artistique. Immersion du journaliste au sein des établissements scolaires en vue de reportages et enquêtes, dont certains pourraient être co-produits avec les élèves. Les productions réalisées pourraient prendre la

forme de reportages sur le suivi d'un projet d'éducation artistique et culturelle ou lors d'un festival, d'interviews d'artistes, de portraits d'élèves ou d'enseignants à travers le prisme de leurs pratiques culturelles...

2/ Actions connexes auprès des établissements scolaires, médiathèques, foyers de jeunes, etc. :

- Rencontres/ateliers au sein des **établissements scolaires** (écoles, collèges, lycées généraux, professionnels et agricoles, enseignement supérieur...) autour du métier de journaliste, de la fabrique de l'information, de son décryptage, de la co-production de contenus...
- Rencontres/ateliers en lien avec les **dispositifs d'éducation aux médias et à l'information** existants sur le territoire départemental : dispositif classe presse, classes à projets d'éducation aux médias (PEM)...
- Rencontres/ateliers sur le **temps extrascolaire et périscolaire** (services jeunesse, foyers de jeunes, etc.) ; temps d'échange autour du numérique et des réseaux sociaux...
- Atelier avec les étudiants de l'**IUT de Laval**, département Métiers du multimédia et de l'internet
- Actions de **formation** avec des enseignants, éducateurs, animateurs, acteurs jeunesse...
- Rencontres/conférences autour des **travaux du journaliste** (réseau des médiathèques, Press'tiv@l...)

3/ Autres partenariats envisagés avec :

- Structures culturelles : saisons culturelles, établissement d'enseignements artistiques, cinémas, festivals... Déjà ciblés : [Le Carré](#), scène nationale et centre d'art contemporain du Pays de Château – Gontier ; saison culturelle du Pays de Meslay-Grez ; [festival Ateliers jazz](#)...
- Acteurs de la presse et du livre : journaux et radios locales, club de la presse, association Lecture en tête...
- Réseaux lecture publique du territoire, médiathèques des Pays de Château-Gontier et de Meslay-Grez, Bibliothèque départementale de la Mayenne...
- Ligue de l'enseignement/FAL 53 (réseau d'éducation aux pratiques numériques, réseau des acteurs jeunesse)
- Accueils de loisirs ainsi que les associations communales engagées dans le secteur de la jeunesse
- Foyers de jeunes travailleurs
- Maison d'arrêt de Laval, services de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)...

Il s'agira également de produire un **travail d'enquête et de reportage** autour du rapport des jeunes à la culture au sens large. Publications et restitutions envisagées : dossier du magazine Tranzistor dédié à la thématique « culture et jeunesse » ; création d'une forme narrative innovante, sous forme de webdoc hébergé sur [tranzistor.org](#) ; publications d'articles et reportages en partenariat avec les médias du territoire, blog/journal de bord...

RESTITUTION

Un temps de restitution devra être envisagé en mai 2020 afin de valoriser le travail effectué tout au long de la résidence.

L'édition 2020 du [Press'tiv@l info](#) (qui se déroulera novembre) constituera également un espace de valorisation du travail réalisé par le journaliste dans le cadre de la résidence.

PILOTAGE DE LA RÉSIDENCE

Le projet de résidence sera piloté par la communauté de communes du Pays de Château-Gontier et Mayenne Culture. Les référents de ces deux structures auront pour mission de guider le/la journaliste dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, de faciliter la rencontre avec les acteurs culturels et éducatifs, et d'assurer le suivi organisationnel des actions menées.

Partenaire direct de la résidence, la **DSDEN 53** (Education nationale), par l'intermédiaire de son chargé de mission à l'éducation aux médias et à l'information et de sa référente CLEMI, participeront au suivi de la résidence et assureront le lien aux établissements scolaires.

3. ÉLIGIBILITÉ ET SÉLECTION

Si vous êtes un(e) journaliste professionnel(le), exerçant sur le territoire national et désireux de mener ce projet de résidence, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des **pièces suivantes** :

- Une lettre faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre
- Un curriculum vitae
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc.).

PROFIL

- Journaliste disposant d'une **expérience professionnelle** significative (journaliste en free-lance ou journaliste intégré dans une rédaction)
- Compétences et expériences souhaitées en matière d'**éducation aux médias et à l'information**.
- Une connaissance du **public scolaire** et un intérêt pour les enjeux liés à cette tranche d'âge (10-20 ans) ainsi que pour la thématique « **culture et jeunesse** » seraient également souhaitables
- Une compétence et une pratique **pluri-médias** serait un plus : écrit (support physique et numérique), audio, vidéo, photo...
- Cette résidence peut être menée par un(e) journaliste seul(e) ou une équipe/un collectif de journalistes, et peut concerner tous **types de médias/supports** : presse écrite ou web, radio, vidéo, bande-dessinée documentaire...

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité sera composé de représentants de chaque partenaire du projet :

- la communauté de communes du Pays de Château-Gontier
- Mayenne Culture
- la DRAC Pays de la Loire (ministère de la Culture)
- l'Éducation Nationale (DSDEN 53, CLEMI)
- des professionnels des médias (Club de la presse, France bleu Mayenne, Ouest-France...)

Ce comité se concertera entre le 30 septembre et le 4 octobre, et recevra les candidat(e)s présélectionné(e)s le **lundi 14 octobre** (merci de vous assurer de votre disponibilité à cette date).

4. CALENDRIER

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **29 septembre 2019**
- Entretiens de sélection (à Laval) : **14 octobre** (merci de vous assurer de votre disponibilité à cette date)
- Réunions de travail avec le journaliste (avec partenaires) : 6 et 7 novembre (dates indicatives)
- Présentation publique de la résidence (Presstiv@l) : 22 novembre

Les candidatures doivent être adressées uniquement **par mail** avant le 29 septembre 2019, **conjointement** aux deux adresses suivantes :

- DRAC Pays de la Loire : stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr
- Mayenne Culture : contact@mayenneculture.fr

Pour toute demande de précisions, possibilité de s'adresser à :

- Nicolas Moreau / Mayenne Culture : nicolas.moreau@mayenneculture.fr / 02 43 67 60 97

- Jean-Marie Mulon / communauté de communes du Pays de Château-Gontier : jean-marie.mulon@chateaugontier.fr / 06 20 69 11 94